

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

numéro 10 c.

La question des loyers

« Résumons-nous enfin à avoir, sur le régime des loyers, une loi capable de régler dans la mesure du possible les intérêts si multiples, parfois si opposés et si contradictoires, que met aux prises la situation mal définie dans laquelle nous nous débattons depuis le début de la guerre, comme l'expédition inévitable ? »

Dès le 9 juillet 1915, M. Briand, ministre de la Justice, d'accord avec M. Thomson, ministre du Commerce, présentait au nom du gouvernement un projet de loi qui devait régler la question des loyers. Ce projet fut renvoyé par la Chambre à une commission de législation civile et commerciale. M. Lignac déposa sur ce projet un rapport très étudié et fortement documenté. Le 24 janvier 1916, après une interpellation de M. de Selves au Sénat et rappelé au Parlement l'intérêt capital que présentait pour le pays la solution de ce grave problème.

Après trois mois d'une discussion longue, ardente, fouillée, après avoir examiné l'ensemble de la question, du point de vue des amendements, la Chambre réunit, le 24 avril, un projet de loi qui, transmis au Sénat, fut renvoyé par la Chambre à une commission de législation civile et commerciale. Les conclusions furent différentes de celles de la Chambre. Elles furent ratifiées par un vote unanime le 30 juin 1916.

Près d'une année s'écoula entre ce vote et la reprise de la discussion devant la Chambre. C'est, en effet, le 23 juin 1917, que les débats recommencèrent au Palais-Bourbon. Ce fut le 14 juillet, à la Chambre, que fut adopté un projet modifiant profondément le texte qui lui était revenu du Sénat.

Obéissant à un large esprit de conciliation patriotique, le Sénat, dans sa séance du 14 juillet, a voté un projet de loi qui, transmis au Sénat, fut renvoyé par la Chambre à une commission de législation civile et commerciale. Les conclusions furent différentes de celles de la Chambre. Elles furent ratifiées par un vote unanime le 30 juin 1916.

Près d'une année s'écoula entre ce vote et la reprise de la discussion devant la Chambre. C'est, en effet, le 23 juin 1917, que les débats recommencèrent au Palais-Bourbon. Ce fut le 14 juillet, à la Chambre, que fut adopté un projet modifiant profondément le texte qui lui était revenu du Sénat.

L'AFFAIRE

Le Plan de Réorganisation politique de M. Caillaux

Paris, 22 janvier. — A plusieurs reprises, nous avons donné des indications sur le plan de réorganisation politique de M. Caillaux. Aujourd'hui, nous publions un document qui est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. Le dossier, qui est très intéressant, est divisé en deux parties principales. La première, qui est la plus importante, est intitulée « Le plan de réorganisation politique de M. Caillaux ». Elle est divisée en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Dans un préambule, le député de la Sarthe déclare que le projet de loi qui est soumis au Sénat est le fruit d'une longue et laborieuse réflexion. Il déclare que le projet est le fruit d'une longue et laborieuse réflexion. Il déclare que le projet est le fruit d'une longue et laborieuse réflexion.

Le général Sarrail, nous l'avons dit, avait été nommé généralissime. Mais son rôle se borna à la conduite des opérations. Il n'a plus l'autorité sur la zone des armées, ni le pouvoir civil est remis en l'état. Les opérations militaires sont confiées à un commandant en chef, qui est chargé de diriger les opérations militaires. Le commandant en chef est nommé par le général Sarrail.

Le second chapitre du plan Caillaux s'intitule « La Paix ». Au premier chapitre, on trouve le projet de loi qui est soumis au Sénat. Ce projet de loi est intitulé « Le plan de réorganisation politique de M. Caillaux ». Il est divisé en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le troisième chapitre du plan, intitulé « La Révision », contient les documents qui ont servi de base à la rédaction du projet de loi. Ces documents sont intitulés « Les documents relatifs à la réorganisation politique de M. Caillaux ». Ils sont divisés en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le quatrième chapitre du plan, intitulé « Les Conclusions », contient les conclusions auxquelles est parvenu M. Caillaux. Ces conclusions sont intitulées « Les conclusions de M. Caillaux ». Elles sont divisées en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le cinquième chapitre du plan, intitulé « Les Conclusions », contient les conclusions auxquelles est parvenu M. Caillaux. Ces conclusions sont intitulées « Les conclusions de M. Caillaux ». Elles sont divisées en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le sixième chapitre du plan, intitulé « Les Conclusions », contient les conclusions auxquelles est parvenu M. Caillaux. Ces conclusions sont intitulées « Les conclusions de M. Caillaux ». Elles sont divisées en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le septième chapitre du plan, intitulé « Les Conclusions », contient les conclusions auxquelles est parvenu M. Caillaux. Ces conclusions sont intitulées « Les conclusions de M. Caillaux ». Elles sont divisées en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

Le huitième chapitre du plan, intitulé « Les Conclusions », contient les conclusions auxquelles est parvenu M. Caillaux. Ces conclusions sont intitulées « Les conclusions de M. Caillaux ». Elles sont divisées en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

La Saucisse et la Science

« Les Allemands ne peuvent pas échapper à l'obsession de ces saucisses saucées qui tendent sur leurs tables et dans leur vie une place si importante qu'ils ne peuvent pas échapper à leur rôle de saucisse. Au début de la guerre, ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

« Ils ont tenté de donner le change... »

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

LE PRÉTENDU ACCORD DE L'UKRAINE AVEC LA QUADRUPLE

Paris, 22 janvier. — Nous avons publié un télégramme de Bâle annonçant la signature d'un accord entre l'Ukraine et la Quadruple. Cet accord est très intéressant. Il est divisé en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

« Cet accord est très intéressant. »

Grosses concentrations allemandes

en Belgique et en Lorraine annexée

Paris, 22 janvier. — Aucun Français ne restant indifférent aux événements militaires qui se préparent sur notre front et sur celui de nos alliés, nous publions les renseignements parvenus sur les mouvements de troupes allemandes. Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées.

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

« Ces renseignements tendent à confirmer les hypothèses d'attaque que nous avons formulées. »

Les Greves d'Espagne

Madrid, 20 janvier. — D'après les nouvelles reçues de Madrid, le mouvement de grève en Espagne est très actif. Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. Ils exigent également la suppression de la loi de 1900 sur le travail.

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

« Les grévistes exigent la suppression de la loi de 1900 sur le travail. »

Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres!

Paris, 22 janvier. — M. Maurice Barres, avocat à la cour d'appel de Paris, vient au nom d'un groupe de militants russes, d'adresser au ministre de la Justice une lettre dans laquelle il demande des poursuites contre M. Maurice Barres. Cette lettre est intitulée « Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! ».

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

« Des Militants russes demandent des Poursuites contre M. Maurice Barres! »

COMMUNIQUÉS

OFFICIELS

Paris, 22 janvier. — Le ministre de la Guerre a adressé aux commandants en chef des armées les instructions suivantes : 1. Les troupes doivent être maintenues à leur poste. 2. Les troupes doivent être maintenues à leur poste.

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

« Les troupes doivent être maintenues à leur poste. »

L'Accord pour l'Achat de la Récolte argentine ratifié

Buenos-Ayres, 22 janvier. — Le Sénat argentin a ratifié l'accord conclu entre le gouvernement français et le gouvernement argentin pour l'achat de la récolte de blé argentin. Cet accord est très important. Il est divisé en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

« Cet accord est très important. »

L'Affaire Lenoir-Humbert

Paris, 22 janvier. — M. Lenoir-Humbert, député de la Seine, a été condamné à six mois de prison pour avoir détourné des fonds publics. Cette affaire a fait beaucoup de bruit. Elle est divisée en quatre sections principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

« Cette affaire a fait beaucoup de bruit. »

Dorme inconnu

Guyennais, Dorme, deux noms qui sont très connus dans l'histoire. Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre.

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

« Dorme, par sa valeur et sa modestie de nos héros de la guerre, est devenu un nom célèbre. »

Le Plan de Réorganisation politique de M. Caillaux

Paris, 22 janvier. — A plusieurs reprises, nous avons donné des indications sur le plan de réorganisation politique de M. Caillaux. Aujourd'hui, nous publions un document qui est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. Le dossier, qui est très intéressant, est divisé en deux parties principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

Le Plan de Réorganisation politique de M. Caillaux

Paris, 22 janvier. — A plusieurs reprises, nous avons donné des indications sur le plan de réorganisation politique de M. Caillaux. Aujourd'hui, nous publions un document qui est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. Le dossier, qui est très intéressant, est divisé en deux parties principales : 1. La situation actuelle. 2. Les principes généraux. 3. Les mesures à prendre. 4. Les conclusions.

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

« Ce document est le fruit d'un singulier mélange de libéralisme, de démagogie et d'autoritarisme. »

